







- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodivers-engages-

Espèce	Statut liste rouge Rhône-Alpes	Statut liste rouge Auvergne			
Grand Rhinolophe*	En danger	En danger			
Murin de Bechstein*	Vulnérable	En danger			
Rhinolophe euryale*	En danger	En danger critique d'extinction			
Barbastelle d'Europe*	Préoccupation mineure	Vulnérable			
Murin de Brandt*	Quasi menacé	Préoccupation mineure			
Grande Noctule*	Données insuffisantes	Quasi menacé			
Grand murin*	Quasi menacé	Vulnérable			

<sup>\*</sup> Espèce protégée au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement

## Sensibilité annuelle Échelle de prise en compte Parcelle Massif forestier Trame verte départementale

### ÉCOLOGIE / HABITAT

Les chauves-souris sont liées aux habitats forestiers pour tout ou partie de leur cycle biologique.

Elles y trouvent des gîtes en période de reproduction ou d'hibernation (cavités de pics utilisées par le Murin de Bechstein, les Oreillards ou les Noctules, écorces décollées pour la Barbastelle...). Les chauves-souris arboricoles changent régulièrement de gîtes lors de la période de reproduction (tous les 1 à 5 jours afin de limiter le développement de parasites et le risque de prédation).

Le nombre d'arbres à cavités et à microhabitats est donc déterminant pour la préservation des chauves-souris en milieu forestier, ainsi que le maintien d'une ambiance forestière autour de ces arbres (assurant les bonnes conditions thermique et hygrométrique dans la cavité ainsi qu'une protection contre les prédateurs).

Les chauves-souris forestières se nourrissent en forêt où elles chassent les insectes sur le feuillage par glanage (méthode de chasse du Murin de Bechstein ou des Oreillards) ou **au sol** (méthode de chasse du Grand Murin qui se nourrit de coléoptères). La diversité et l'abondance des populations d'insectes sont liées à la diversité en essences, en structures et à la quantité de bois mort en forêt. Une forêt hétérogène et riche en bois mort sur pied et au sol sera très favorable aux chauves-souris.

Enfin, certaines espèces sont très sensibles à la continuité du couvert boisé dans l'espace et dans le temps.

La taille des domaines vitaux varie d'une espèce à l'autre, le rayon de prospection autour des gîtes pouvant aller de 4 km pour le Murin de Bechstein à 20 km et plus pour la Barbastelle ou le Grand Murin.



# PRÉCONISATIONS DE GESTION

		ACTEURS CONCERNÉS		
>		Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
	Marquer et préserver les arbresgîtes connus	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir pour éviter leur destruction.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
	Diversifier les types de peuplements avec une hétérogénéité de stades de dévelop- pement, de structures et d'essences et favoriser l'usage des cloisonnements d'exploitation	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées. Suivre les consignes de martelage.	Document de gestion durable : Objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Mise en place de consignes en adéquation avec les objectifs de diversité d'essences et de structures. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
	Maintenir un maximum d'arbres « bio »*: de 5/ha au minimum jusqu'à un optimum 10/ ha ou plus) et en marquer progressivement une partie (2 ou 3 /ha) qui seront réservés hors exploitation  * arbre porteur de dendro- microhabitats (cavités, écorces décollées, fentes), arbre de gros diamètre présentant des signes de sénescence	Précautions de chantier: Suivre les consignes de martelage et respecter les arbres bio marqués. Éviter de couper des tiges non désignées par le gestionnaire pour « faire propre ». Au cours des travaux dans les jeunes peuplements, ne pas éliminer systématiquement tous les arbres mal conformés et conserver des sujets des essences secondaires.	Document de gestion durable: Éléments particuliers à identifier et objectif de « stock » d'arbre bio à intégrer.  Martelage ou tournées: Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif pour ajustement des consignes d'un martelage sur l'autre. Des arbres de mauvaise qualité mais potentiellement intéressants au titre de la biodiversité peuvent être marqués dès le stade des jeunes peuplements, au titre des arbres « bio ». Des consignes d'éclaircie peuvent aussi être passées pour ne pas éliminer systématiquement les sujets d'essences secondaires, ou les individus mal conformés.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
	Maintenir un maximum de bois mort au sol, en particulier de gros diamètre, et conserver au moins 3 arbres morts sur pied de plus de 40 cm de diamètre par hectare  Note: nombre de tiges et diamètre minimal établis d'après l'IBP	Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage, laisser les bois morts sur pied ou au sol.	Document de gestion durable : Objectif de « stock » d'arbres morts à intégrer et si possible quantifier.  Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif dans la mesure du possible.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
	Créer des îlots de vieux bois, notamment de sénescence	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Objectif à intégrer.  Martelage ou tournées : Identification et marquage des îlots sur le terrain.  Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers :  Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.

5.44Y.37 8 3 4 4 5 1						
	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration			
Maintenir des milieux ouverts et humides intraforestiers	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées et les consignes de martelage.	Document de gestion durable : Eléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.			
Maintenir des corridors boisés entre les massifs forestiers			Planification: Porter-à- connaissance de cette thématique pour les projets de territoire (PLUI). Autorisations de défrichement: Prise en compte pour décision d'autorisation ou pas.			
Maintenir des milieux bâtis et cavernicoles accueillants pour les chauves-souris en forêt (maison forestières, pont, cavités naturelles)	Précautions de chantier : Ne pas combler ou boucher les cavités avec les rémanents, ni intervenir dans les bâtiments ou ponts pendant la période de présence des espèces et permettre le maintien des gîtes.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Prendre en compte ces espèces pour toute rénovation de bâtiments ou ouvrages d'art existants. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.			
En l'absence d'une trame de vieux bois effective, éviter les coupes rases sur de grandes surfaces pour les peuplements feuillus et mélangés (à titre indicatif et sans but réglementaire : pas plus de 1 ha).	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées et les consignes de martelage.	Document de gestion durable : Objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.			
Cette recommandation ne concerne pas les cas de dépérissements importants ne per-mettant pas un renouvellement naturel avec des essences adaptées à une vocation de production.						

### CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'information sur les espèces, leur répartition ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :

CORA Faune sauvage, 2011 - « Chauves-souris et gestion forestière », Éditions technique du Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes- : <a href="mailto:cen-rhonealpes.fr/ctchiroforestiers-2/">cen-rhonealpes.fr/ctchiroforestiers-2/</a> Groupe Chiroptères de la LPO Rhône-Alpes (2014) Les chauves-souris de Rhône-Alpes, LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480p : <a href="mailto:cen-rhonealpes.fr/ctchiroforestiers-2/">cen-rhonealpes.fr/ctchiroforestiers-2/</a>

PNA DREAL : urlz.fr/emu5

#### En Auvergne Chauves-souris Auvergne Lilian Girard

Co-animateur de la déclinaison régionale du PNA en faveur des chiroptères 04 73 89 13 46 | <u>l.girard@chauve-souris-auvergne.fr</u> En Rhône-Alpes LPO Auvergne-Rhône-Alpes

Julien Girard-Claudon
Co-animateur de la déclinaison régionale
du PNA en faveur des chiroptères
06 87 61 51 67 | julien.girard-claudon@lpo.fr